



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 10 juin 2020

OBJET :

DE-20-06-1-16) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE
AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE

L'an deux mille vingt, le mercredi dix juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le vendredi 29 mai 2020 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, Mme
BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, M. VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme
TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme
ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M.
CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme
VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M.
GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme
RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M.
BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme
BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200610-lmc1H7205H1-DE
Date de réception en Préfecture : 16/06/2020
Date de Publication : 16/06/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2014 approuvant l'adhésion de la commune de Vincennes au Syndicat mixte Autolib' Métropole ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2017 approuvant l'adhésion à la compétence optionnelle Vélib' du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole ;

Vu l'article 9-1 des statuts du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole précisant que son comité syndical est composé d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de chaque commune adhérente ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil municipal et la nécessité de désigner des nouveaux représentants au sein du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole ;

D É S I G N E

à la majorité (9 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT),

M. Robin LOUVIGNÉ, titulaire

M. Nicolas LECOMTE, suppléant

en qualité de représentants de la commune au sein du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé